

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° DN422

présenté par  
M. Bridey, rapporteur

-----

### ARTICLE 19

A l'alinéa 3, substituer les mots : "aux seules fins", aux mots : "à seules fins".

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.